

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 28 Prairial, an VII.



Vaine tentative de la flotte turco-russe pour s'emparer du port d'Ancone. — Détails sur la prise de Ferrare. — Texte de la capitulation de la garnison du château de Milan. — Expulsion des Autrichiens de tous les postes qu'ils occupoient dans l'Appennin. — Message du roi d'Angleterre à la chambre des communes, concernant la solde de 45 mille Russes. — Suite de la discussion sur la liberté de la presse.

ITALIE.

Rome, le 5 prairial.

Le général commandant les troupes françaises, stationnées sur le territoire de la république romaine en vertu de l'article 369 de la constitution, a nommé aux places vacantes au consulat & au tribunal. Le nouveau consul est le citoyen Aleandri, ci-devant président du sénat : il remplace le citoyen Brizi, de Pérougia.

L'administration centrale du Métauro écrit au consulat que la flotte turco-russe a tenté de surprendre le port d'Ancone. Huit vaisseaux de ligne, profitant d'un vent favorable, se présentèrent à l'entrée, & firent un feu très-vif sur les forts qui la défendent, & sur les vaisseaux français qui sont à l'ancre dans le port. Ceux-ci ont répondu au feu de l'ennemi, & la canonnade a duré trois quarts d'heure. Le vaisseau amiral turc a reçu trois boulets, & un autre vaisseau quatre. L'escadre turco-russe s'est retirée après avoir été fort maltraitée. Les patriotes & les habitants en général ont bien secondé la garnison. On craint pour les villes maritimes du même département, qui n'ont pas les mêmes moyens de défense.

Bologne, le 8 prairial.

Le commandant autrichien à Modène, après avoir publié une amnistie générale, a fait enchaîner les patriotes qui étoient restés, & les a fait conduire en ne sait où. Aucun membre des autorités constituées n'a été arrêté.

Le général Klenau a établi à Ferrare un gouvernement provisoire, sur le pied où il étoit avant la conquête de la légation de Ferrare, par les Français. En signant la capitulation, le général Klenau ajouta l'article suivant :

« Pour prouver que l'armée impériale sait estimer la bravoure de ses ennemis, les bas-officiers de la garnison conserveront aussi leurs sabres ».

La garnison consistoit en 1,000 français & 400 cisalpins : on a trouvé dans la forteresse 75 canons de métal & 40 de fer.

Le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare, qui s'étoit réfugié dans les environs de Verone, étoit attendu, le 8, à Ferrare, pour reprendre possession de son archevêché.

Les maisons des patriotes Bianchini, Guidetti, ont été entièrement pillées par le peuple ; & plusieurs autres auroient eu le même sort, sans l'intervention énergique du général Klenau.

Fenestrelles, le 10 prairial.

Le 6, l'ennemi s'approcha de la ville de Turin, du côté

de la Dora, il somma la citadelle. La canonnade fut vive de part & d'autre.

Le 7, au matin, un autre corps ennemi s'empara des hauteurs & notamment des Capucins. Le général autrichien Vukassowich envoya un trompette à la municipalité de Turin ; il étoit porteur de la sommation suivante :

Au Bourg-du-Pô, le 7 prairial an 7.

« Il est à ma connoissance que les pacifiques habitans de la ville de Turin n'ont pris les armes, dans les circonstances critiques où ils se trouvent, que pour défendre leurs propriétés, & non pour s'en servir inutilement contre nous. J'engage donc, au nom du salut public, la municipalité & toute la garde nationale à faire tous leurs efforts pour déterminer le commandant français à abandonner de suite les murs de cette ville, la défaite totale de l'armée française, la faiblesse de la garnison ne lui permettant pas de résister à nos armes victorieuses. Que la municipalité prenne donc des mesures pour que la ville soit rendue avec la plus grande célérité possible, & qu'elle emploie à cet effet la fermeté qui la caractérise ; sinon les lois militaires me forceront à changer en sévérité les égards particuliers, & la stricte discipline que je desirerois, ainsi que mes troupes, offrir comme un gage de la parfaite union qui nous lie avec tous les peuples du Piémont.

» J'attends votre réponse sous deux heures, & suis avec la plus parfaite estime ». *Signé, VUKASSOWICH, général commandant l'avant-garde impériale.*

Nota. On sait maintenant que la ville de Turin a été occupée par les Autrichiens.

Gènes, le 15 prairial.

Les troupes françaises, polonaises & liguriennes, qu'on avoit rassemblées à Sarzano, sous le commandement du général Dombrowski, ont attaqué les Autrichiens dans leurs postes des Appennins, & les ont chassés de tous, sans excepter celui de la Cisa. Depuis cette expédition, on n'a plus à craindre que les Autrichiens ne s'emparent du golfe de la Spezzia, & ne coupent la communication entre la Ligurie & la Toscane.

Capitulation proposée par le citoyen Bechaud, chef du 2^e bataillon de la 10^e demi-brigade d'infanterie, à M. le comte de Hohenzollern, général-major, commandant les troupes autrichiennes du siège du château de Milan.

Art. 1^{er}. La garnison sortira du château, le 5 prairial an 7 de la république française, correspondant au 24 mai 1799, à 9 heures du matin, tambour battant, & avec les honneurs de la guerre. Tous

les militaires qui la composent, seront conduits aux postes français, & remis à la disposition du général en chef de l'armée d'Italie.

Réponse. La garnison ne servira point pendant un an & un jour, contre les troupes de S. M. l'empereur & roi, à moins que dans cet intervalle son échange absolu ou partiel n'ait eu lieu. Les officiers conserveront leurs armes. La garnison sortira demain à 9 heures du matin, avec les honneurs de la guerre & tambour battant. Elle déposera les armes sur le glacis.

II. Tous les ouvriers & non combattans de toute espèce, les femmes & les enfans, seront également conduits aux avant-postes français. — *Rép. Accordé.*

III. Dix petits charriots qui se trouvent dans la place, avec leurs attelages, pourront sortir après les officiers, sans être visités. — *Rép. Accordé.*

IV. On fournira les voitures nécessaires au transport des malades, des femmes & enfans, & des équipages qui ne seront point contenus dans les charriots susmentionnés. — *Rép. Accordé.*

V. Les officiers qui ont des chevaux, pourront les emmener. Toute la troupe conservera ses équipages. — *Rép. Accordé.*

VI. On donnera aux malades de la garnison tous les soins que requiert l'humanité. Il restera, à cet effet, à Milan autant d'officiers de santé qu'il sera nécessaire pour les soigner. — *Rép. Accordé.*

VII. Les militaires qui seront conduits aux postes français, seront, pendant leur marche, sous la sauve-garde des troupes autrichiennes. L'officier commandant sera responsable des mauvais traitemens ou insultes qui pourroient être faits à la garnison, par les habitans des pays où elle passera.

Rép. On le promet, & on y pourvoira d'après la loyauté qui caractérise les troupes autrichiennes.

VIII. Les troupes alliées de toutes les nations, qui font partie de la garnison, seront traitées avec les mêmes égards, & de la même manière que les troupes françaises. — *Rép. Accordé.*

Articles additionnels.

Le lieutenant Joncovich sera échangé contre un autre officier de la garnison, de manière que tous deux pourront servir immédiatement après.

Un commissaire des guerres restera dans la place, pour remettre les magasins d'armes, de munitions & vitres, plans, papiers, & tout ce qui appartient à la république française.

Fait double au château de Milan, le 4 prairial an 7 de la république française (24 mai 1799).

Signé, le baron de LATTERMANN, général de S. M. I. R. — Le chef de bataillon BECHAUD. — Le comte de HOHENZOLERN, commandant le siège.

HONGRIE.

Semlin, le 3 prairial.

Depuis quelques jours, on désarme dans nos environs, de même qu'en Hongrie, les habitans des campagnes.

On apprend de Widdin que la flottille ottomane arrivée dernièrement de Constantinople sur le Danube, pour coopérer au siège de Widdin, vient de retourner à Constantinople, et qu'elle sera employée contre les Français sur la côte de Syrie.

On sait aujourd'hui positivement que Passwan-Oglou est à Widdin, et que non-seulement il n'a pas licencié entièrement son armée, mais qu'il fait des préparatifs de défense, et des amas de provisions, qui donnent lieu de croire qu'il craint une attaque, ou qu'il médite une nouvelle levée de bouclier : on croit aussi qu'il n'est pas étranger aux troubles excités par les janissaires arrivés depuis peu à Belgrade. Au reste, il regne en apparence la meilleure intelligence entre Mustapha, pacha de Belgrade, et Passwan-Oglou.

Les janissaires de Belgrade, qu'on le soupçonne de diriger secrètement, se livrent à des excès de plus en plus alarmans : non-seulement ils ont repris leurs maisons par la violence ; mais ils ont rudement maltraité ceux qui les habitoient ; et ils ont répandu une telle terreur dans le pays, qu'une foule de familles chrétiennes ont émigré, pour s'établir dans les états de l'empereur.

Des lettres de Constantinople annoncent comme nouvelles

publiées officiellement par la Porte les détails suivans : « Les troupes françaises qui occupoient plusieurs places en Syrie, se sont de nouveau réunies & paroissent déterminées à retourner en Egypte. Buonaparte, suivant ces mêmes rapports, a pris cette résolution d'après les avis qu'il a reçus du rassemblement que font les puissances barbaresques d'une armée considérable qui doit s'approcher des frontières de l'Egypte, & qui l'oblige à revoler à la défense de sa première conquête. Il prend sa route par le désert dont la traversée est de sept jours, afin d'éviter les obstacles que sir Sidney Smith pourroit lui opposer.

A L L E M A G N E.

Wesel, le 19 prairial.

Le roi de Prusse, arrivé ici le 16 de ce mois, a passé la revue des troupes & a assisté à plusieurs évolutions militaires : il en a paru très-satisfait. Il est parti ce matin avec le landgrave de Hesse-Cassel pour Cassel.

Le citoyen Sivois, en prenant congé à Cleves de l'officier prussien qui l'avoit accompagné, lui fit présent d'une tabatière d'or.

Francfort, le 20 prairial.

M. le baron de Dalberg, coadjuteur de Mayence, qui se trouvoit à Vienne depuis long-tems, en est parti pour se rendre, dit-on, directement à Wurzburg.

La première colonne du second corps de troupes russes, qui doit se rendre par la Hongrie en Italie, est arrivé le 2 prairial à Pest.

La gazette de Prague, du 13 de ce mois, confirme l'arrivée d'un troisième corps de troupes russes à Terospol, vis-à-vis Brzesc; elle assure que ce corps arrivera le 26 prairial, par Lublin & Cracovie, à Bilika en Silésie. Il est divisé en deux colonnes, dont chacune forme trois divisions. La totalité de ce corps est de 34,334 hommes, dont 45 escadrons & 29 bataillons. Dans le nombre d'hommes sont compris 4491 domestiques ou charretiers. Le nombre des chevaux est d'environ 20,000, dont 6845 d'officiers & 4730 de trait.

L'empereur de Russie vient de révoquer la défense de faire sortir des grains des ports de la Russie.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 19 prairial.

Les trois pour cent consolidés restent toujours fermés.

On se propose de lever une armée destinée à s'unir sur le continent aux forces des coalisés. Pour la former, M. Dundas a proposé hier au parlement un bill portant réduction d'un huitième des régimes de milice, afin d'engager les individus qui les composent, à entrer dans les troupes réglées de l'état. On porte à vingt mille le nombre d'hommes que cet expédient fournira aux armées combinées.

S. M. a adressé hier au parlement le message relatif aux 45 mille russes que l'Angleterre prend à sa solde, & aux subsides que le roi s'est engagé à fournir à Paul I^{er}. Il s'est obligé, 1^o. à payer 235,000 liv. sterl. comme par avances; 2^o. à fournir chaque mois 75,000 liv. sterl. en qualité de subsides; 3^o. à payer ensuite 35,000 liv. sterl. par mois, après la conclusion de la paix, faite d'un commun accord.

« S. M. se repose, ajoute le message, sur le zèle & le patriotisme de ses fidèles communs, pour l'autoriser à faire honneur à ces engagements.

« Le roi desirant pareillement continuer à fournir les secours nécessaires à son alliée la reine de Portugal & n'étant pas moins jaloux d'aider les cantons Suisses dans cette importante conjoncture à recouvrer leur ancienne liberté, &

de faire tous ses efforts pour poursuivre le cours des avantages qui, depuis l'ouverture de cette campagne, ont couronné les armes des alliés sur le continent, recommande également à sa chambre des communes de le mettre à même de faire, s'il est nécessaire, de nouvelles avances; il l'invite en conséquence à prendre toutes les mesures qu'exige l'urgence des affaires, & l'exhorte à continuer ce système de vigueur qui seul peut achever la délivrance de l'Europe & l'arracher à l'insupportable tyrannie de la république française ».

Le parlement d'Irlande est prorogé.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Strasbourg, le 24 prairial.

D'après les dernières lettres de Manheim, l'évacuation de cette place & des environs se fait successivement; toute la division du général Colaud, qu'on évalue de 12 à 1400 hommes, se retire sur la rive gauche du Rhin. Trois demi-brigades de cette division viennent de passer par notre ville pour se rendre en Suisse; elles font des marches forcées & arriveront demain à Bâle. La 67^e demi-brigade est partie aujourd'hui pour la même destination. Une quatrième demi-brigade est attendue ce soir ou demain, ainsi que deux régimens de cavalerie. Le reste de ce corps d'armée, consistant en deux demi-brigades & deux régimens de cavalerie, se rend à Mayence. On assure que le général Colaud aura le commandement de nos troupes postées en avant de Mayence sur la rive droite du Rhin.

La reprise de Zurich ne s'est pas confirmée jusqu'ici, ce qui fait croire que cette nouvelle étoit au moins prématurée. Il est certain, au contraire, que nous occupons une position avantageuse derrière la Roesch (Reuss), & que le quartier-général des divisions du centre, commandé par Massena, est établi à Bregarten.

On mande de Bâle que le général Xantrailles ayant trouvé le passage par le Simblas & son avancement en Piémont trop hasardé depuis la retraite de Moreau, s'est déterminé à se rendre dans le département du Mont-Blanc & à continuer de-là sa route où les circonstances exigeront la présence de ses troupes. Il a sous ses ordres 15 à 16 mille hommes bien aguerris.

PARIS, le 27 prairial.

Henri Fiocardo et Picard, belges, le premier détenu au Temple, le second à Pelagie, depuis cinq mois, ont été renvoyés par-devant le conseil militaire séant à Bruxelles, pour y être jugés.

— Le tribunal de police municipal du troisième arrondissement, vient de condamner à une amende de trois journées & aux dépens, la citoyenne Liger, lingère. pointe Eustache, pour avoir fermé sa boutique, le jour du ci-devant dimanche.

— Le directeur ligurien Luppy, part demain pour Gènes.

— L'ex-représentant Roger-Martin est nommé commissaire du directoire près l'administration centrale de la Haute-Garonne, en remplacement du citoyen Dast, membre actuel du conseil des anciens.

— Des lettres de Toulon, du 21 prairial, disent que ce jour même l'armée navale de la république, après avoir transporté à l'armée d'Italie les approvisionnements dont elle étoit chargée, a su, par une manœuvre aussi hardie qu'habilement exécutée, à la vue de l'ennemi que favorisait une brume épaisse, continuer sa route vers l'Ouest.

— *Le Géreux*, qui s'est si bien battu dans la Calabre,

où il a perdu son brave capitaine, est rentré dans la rade de Toulon.

— On presse tout à Carthage pour hâter la sortie de la flotte espagnole.

— On a aperçu le 16 de ce mois, à la hauteur de l'isle d'Aix, une flotte anglaise forte de 9 vaisseaux de ligne, 4 frégates & quelques longres.

— Le courrier de Lyon à Paris, vient encore d'être arrêté près de Tarare. L'argent a été enlevé.

— Le cit. Hermann, commissaire des guerres à Bruxelles, & le cit. Motet, garde-magasin dans la même commune, viennent d'être destitués, & seront traduits devant un conseil des guerres, à raison des fournitures d'habillement défectueuses délivrées aux troupes, des magasins de Bruxelles.

— Le cit. Perrier, commissaire des guerres à Saint-Mihel, est destitué & traduit devant un conseil de guerre, comme accusé d'avoir fait de fausses revues d'équipages de vivres.

— Le cit. Bouffard, entrepreneur des fortifications de la Rochelle, sera traduit par-devant un tribunal criminel, pour dilapidations dans les magasins.

— D'après les dernières lettres, arrivées le 26 de ce mois de Toscane, par la poste ordinaire, Macdonald étoit à Luques avec son quartier-général. Il devoit y séjourner quelques jours, & y concerter son plan de campagne. Il paroît donc qu'il a renoncé au projet qu'il devoit exécuter, dès le 5 prairial, de franchir l'Appenin, & de s'avancer dans la plaine.

— La caisse militaire de l'armée d'Italie est à Nice.

— L'isle de Malte vient encore d'être ravitaillée d'un assortiment de denrées & d'effets d'habillement les plus nécessaires. Le bâtiment qui les portoit, parti d'Ajaccio en Corse le 15 ventôse, est rentré le 28 floréal avec environ 40 malades.

— Le général Mack a publié à Dijon une espèce d'apologie, où il s'efforce, sur-tout, de repousser l'accusation d'avoir voulu faire massacrer les malades français à Rome.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Séance du 27 prairial.

La discussion continue sur la liberté de la presse.

Boulay (de la Meurthe). — Avant de commencer une discussion qui peut encore beaucoup se prolonger, il faut savoir si vous maintiendrez la loi qui proroge celle du 19 fructidor. Voilà, ce me semble, la question; car si la majorité se prononce pour sa prorogation, le projet qu'on présente devient inutile; mais si on veut faire cesser la dictature actuelle, alors tous étant d'accord sur ce principe, se réunissent bientôt pour la confection d'une loi sentie nécessaire. Au reste, il m'est démontré que, quand même le corps législatif ne rendroit sur la liberté de la presse qu'une loi très-imparfaite, cette loi vaudroit cent fois mieux que la dictature existante qu'il est impossible de laisser subsister plus longtemps; on vous a dit que les circonstances ne sont pas favorables, je soutiens qu'il n'y a pas de circonstances qui puissent légitimer la servitude de la presse; la somme des avantages qui résulteront de la presse est beaucoup plus grande que celle des inconvéniens.

Au 18 fructidor, on mit pour un tems la liberté de la presse sous la surveillance du gouvernement; la mesure alors étoit bonne & nécessaire; personne aussi ne se seroit plaint depuis, si le gouvernement eût suivi le système

d'une pacification honorable & eût procuré une paix solide à la France ; mais il est fort douteux que le nombre des mécontents soit moindre ; peut-être est-il plus considérable ! Il est fort douteux que nos affaires aillent mieux au-dedans & au-dehors ; peut-être vont-elles plus mal. Or, si les affaires vont mieux, il est inutile de prolonger la servitude de la presse, puisqu'on a obtenu ce que l'on desiroit ; si, au contraire, elles vont plus mal, il faut se hâter de mettre un terme à cette servitude qui a nui plus qu'elle n'a servi.

Que le directoire, que toutes les autorités rentrent dans le cercle que la constitution leur prescrit, que tous les citoyens soient assurés de leurs droits, & la masse immense du peuple sera dévouée au maintien de la république & de la liberté.

Qu'on gouverne avec sagesse, avec grandeur, & ils se tairont ceux qu'on accuse d'avoir voulu exploiter à leur profit la république depuis le 18 fructidor.

Il faut convenir que cette journée n'a pas tourné, autant qu'on devoit l'espérer, au profit de la république & de la liberté.

On parle du régime de 93 ; qui de nous le veut ? Personne, s'écrie l'orateur ; non, personne.

Non, non, s'écrient tous les membres du conseil ; personne, personne.

Boulay termine par faire sentir la nécessité, & pour résister aux ennemis du dehors & pour rallier au-dedans les cœurs & les esprits, de rétablir les citoyens dans tous les droits que la constitution leur assure. Il demande qu'on ferme la discussion, & que l'on rapporte la loi qui proroge l'article de celle du 19 fructidor relatif à la presse.

Un grand nombre de voix. — Appuyé.

Lecoigne va à la tribune ; la discussion est fermée, crie-t-on ! Lecoigne insiste ; j'applaudis, dit-il, à l'élan patriotique du préopinant, mais prenez garde quel sera le résultat. . . .

Une voix. — La république !

Lecoigne. — Il ne faut pas manquer le but. . . .

La discussion est fermée, crie-t-on, de nouveau.

Talot va à la tribune.

Le président. — Je vais consulter le conseil, s'il donnera la parole sur le fond de la question ?

Plusieurs voix. — Non, non.

Lecoigne. — Je sais obéir à la volonté du conseil : s'il ne veut pas m'entendre, je quitterai la tribune.

Plusieurs voix. — La discussion est fermée.

Lecoigne quitte la tribune.

Talot. — Le conseil doit maintenir son arrêté ou rouvrir la discussion pour tout le monde. Il ne faut pas que Lecoigne soit ici le procureur-syndic du directoire exécutif.

Andrieux prend la parole. Le projet de Berlier, dit-il, a été présenté, par lui, au nom d'une commission dont j'étois membre ; il tend à assurer la liberté de la presse & à en prévenir les abus. Nul de nous ne veut être esclave ; mais nul aussi ne veut que les fonctionnaires publics & tous les citoyens puissent être abreuvés de dégoûts, accablés de calomnies. Il faut donc discuter d'abord les moyens de réprimer la licence, pour prononcer ensuite le rapport demandé par Boulay.

Boulay répond que telle est son opinion.

Chollet ajoute qu'Andrieux & Boulay sont d'accord ; il ne s'agit pas de faire une loi isolée du rapport de celle dont il s'agit, mais seulement d'en faire le premier article de celle qu'on prépare. D'abord on prononcera la liberté de la presse comme premier article de la loi, & on discutera

ensuite les moyens d'en prévenir les abus ; le tout fera une seule résolution.

Berlier se présente à la tribune pour lire le projet.

Chénier obtient la parole pour demander que le rapport demandé par Boulay, forme le premier article de la loi.

Chénier parle avec autant de force que d'éloquence pour la liberté de la presse : il fait d'abord voir l'injustice & l'inconséquence de ceux qui, pour empêcher qu'on ne rende cette liberté aux journaux, leur reprochent ce qu'ils ont fait précisément dans le tems où ils étoient subjugués ; il fait voir combien il est absurde de conclure du mal que les journaux ont produit pendant qu'ils n'étoient pas libres pour demander qu'ils restent asservis ; il expose combien cet asservissement les rend abjects. Contre le corps législatif seul ils osent s'élever ; lui seul ils le calomnient ; du reste, ils copient les journaux officiels ; officiellement vils qu'ils sont depuis trop long-tems.

Non, ajoute l'orateur, le directoire ne séparera jamais sa cause de celle du peuple ; il sait que là est sa gloire & sa sûreté ; mais qu'il ouvre les yeux, qu'on puisse enfin le détromper sur les flatteurs qui l'assiègent & les mensonges qui l'égareront. On craint l'or de l'Angleterre ; n'a-t-il pas d'autres canaux pour le couler parmi nous que les journaux ? Les intrigues secrètes ne sont-elles pas plus redoutables que les attaques ouvertes. Combattons nos ennemis au soleil & corps à corps.

Pourquoi notre nom n'est-il prononcé qu'avec horreur parmi nos alliés, nous qu'on devoit bénir comme la nation libératrice ? Pourquoi est-il loin des armées ce Joubert, qui sut détruire un trône sans verser une goutte de sang.

Pourquoi Championnet est-il devant une commission militaire ? Est-ce pour faire amende honorable de ce qu'il a aussi détruit un trône & fondé une république de plus ?

Pourquoi toutes nos places sont-elles restées sans défense ?

Pourquoi a-t-on fait faire la victoire de ces drapeaux glorieux, qu'elle aimoit & qu'elle regrette ?

La gloire nous attend encore ; mais c'est à la liberté, à la constitution, au respect de tous les droits des citoyens à nous la rendre.

Chénier appuie la proposition de Boulay.

Après quelques débats, le conseil rapporte l'article de la loi du 19 fructidor relatif à la liberté de la presse, et adopte quatre articles du projet de Berlier. La discussion continuera demain.

Sur la demande du directoire exécutif, il met à la disposition du ministre des relations extérieures 200 mille francs pour les représentans, directeurs et fonctionnaires publics de la république cisalpine, réfugiés en France.

Nota. Le conseil des anciens a ordonné l'impression et l'ajournement d'un rapport de Dieudonné, qui a proposé d'approuver la résolution du 16 prairial, relative au droit de successibilité de la république, au lieu et place des émigrés. Il a rejeté, pour vice de rédaction, une résolution qui accorde des pensions à 19 employés de la régie de l'enregistrement. Enfin, il a approuvé une résolution qui établit un tribunal de police correctionnelle à Corbeil.

Bourse du 27 prairial.

Rente provis., 5 fr. — Tiers consolidé, 9 fr. 50 c. — Bons $\frac{2}{5}$, 84 cent., 80 c. — Bons $\frac{1}{4}$, — Bons d'arrérage, 75 fr. 50 c., 74 fr. 75 c., 73 f. 33 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers. . . .

A. FRANÇOIS.

De l'imprimerie de MATHYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.